

Breizh Bocage

Le bocage fait partie intégrante de notre paysage et comporte de nombreux avantages pour la biodiversité ou bien encore pour l'amélioration de la qualité de l'eau.

Le programme Breizh Bocage sur le bassin versant du Haut-Couesnon a donc pour objectif la création et la préservation de haies bocagères.

En 2019 la priorité sera de nouveau donnée aux têtes de bassins versants (zones de sources, de petits cours d'eau, ...). Ces zones représentent des enjeux importants pour la qualité de l'eau sur l'ensemble du bassin du Haut-Couesnon. En effet, la création d'une haie sur talus en ceinture de bas fond permet notamment de lutter contre l'érosion des sols.

Les plantations sont accessibles à toutes les personnes intéressées : exploitants agricoles, particuliers et collectivités. **Les fournitures et travaux (ex : création de talus, plants, gaines de protection gibier, ...) sont pris en charge*.**

Sur l'ensemble des communes du bassin versant du Haut-Couesnon, les personnes intéressées peuvent contacter le technicien bocage de Fougères Agglomération avant le **31 juin 2019**.

* Le programme est subventionné par l'Europe (fonds Feader), l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Bretagne et le Conseil Départemental 35. A noter : les haies ornementales ne sont pas financées dans le cadre de ce programme.

Renseignements :

Romain Decensé

Fougères Agglomération

Siège Fougères Agglomération - Parc d'activité de l'Aumallerie

1 rue Louis Lumière

35 133 LA SELLE EN LUITRE

02.23.51.00.97 / 06.23.17.02.31

accueil@fougeres-agglo.bzh